



Mariage au consulat avec une algérienne

Par Visiteur

Bonjour

Je désire me marier avec une algérienne
est ce possible au niveau du consulat français en algérie

et que dois faire ainsi que les papiers à fournir dans ce cas

merci

veuillez recevoir mes sincères salutations

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Seules deux personnes de nationalité française peuvent se marier auprès du Consulat.

Si vous désirez épouser cette jeune fille vous pouvez vous marier soit en France soit en Algérie auprès des autorités locales après avoir rempli l'ensemble des conditions.

Cordialement